



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de la recherche

Question écrite n° 25475

Texte de la question

Mme Michèle Tabarot attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la question du devenir du recrutement et du renouvellement des personnels de recherche en France. En effet, de nombreuses interrogations existent concernant le remplacement des chercheurs du public et du privé qui vont partir à la retraite. Malgré une offre de formation scientifique de qualité, la France ne semble pas encore en mesure de retenir et d'attirer de jeunes diplômés et scientifiques. Aussi lui serait-il utile de connaître les premiers éléments d'appréciation des résultats des différentes réformes engagées concernant la recherche, en termes de recrutements et d'attractivité, ainsi que les orientations retenues pour amplifier notre effort en ce domaine.

Texte de la réponse

L'enseignement supérieur et la recherche ont, en matière d'emplois, bénéficié d'un traitement privilégié par rapport au reste de la fonction publique, avec des suppressions d'emplois faibles de personnels statutaires qui ont permis un maintien du recrutement à un niveau important assurant le renouvellement des personnels de la recherche publique. En même temps, la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche a présenté à l'automne 2008 un plan ambitieux d'amélioration des carrières dans l'enseignement supérieur et la recherche : comportant notamment une amélioration importante des possibilités de promotions et des régimes indemnitaires des personnes. Une prime d'excellence, commune aux chercheurs et aux enseignants-chercheurs, sera instaurée en 2008, ainsi qu'un régime d'intéressement pour les personnels de recherche et d'enseignement supérieur. Ces mesures doivent permettre de renforcer l'attractivité des métiers de l'enseignement supérieur et de la recherche. On notera, par ailleurs, que la France est un des pays européens le moins touché par la « fuite » des chercheurs et que le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) recrute plus de 15 % de ces chercheurs parmi les docteurs étrangers.

Données clés

Auteur : [Mme Michèle Tabarot](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25475

Rubrique : Recherche

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 juin 2008, page 5016

Réponse publiée le : 17 février 2009, page 1615